

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE**
10-CC240322

Séance du :
24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 18 mars 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de
Membres :

- En exercice : **44**
- Présents : **31**
- Représentés : **10**
- Votants : **41**
- Absents : **3**

Siégeaient à l'assemblée :

Madame BALOSSIÉ Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PIERA Pascale
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame JAUNET Christel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane

Résultats :

- Pour : -
- Contre : -
- Abstention : -

Ont donné pouvoir :

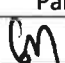
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame MIFSUD Florence à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LOISELEUR Pascale
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :

Monsieur BLOT Laurent par Monsieur URVOY Patrice

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée :

La commune de Senlis a informé la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, le mercredi 9 mars 2022, de la démission de Madame Julie BONGIOVANNI de ses fonctions de Conseillère Municipale de Senlis à compter du lundi 7 mars 2022.

En vertu de l'article L.273-5 du Code Electoral, « nul ne peut être Conseiller Communautaire s'il n'est Conseiller Municipal (...) ». Par conséquent, si un élu communautaire démissionne de son mandat de Conseiller Municipal, son mandat de Conseiller Communautaire prend fin automatiquement et immédiatement.

L'article L.273-10 du Code Electoral précise les règles de remplacement des Conseillers Communautaires :

« Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. »

En application de l'article précité du Code Electoral, Madame Françoise BALOSSIER remplacera Madame Julie BONGIOVANNI en tant que Conseillère Communautaire.

Il convient de procéder à l'installation de Madame Françoise BALOSSIER en tant que nouvelle Conseillère Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé,


LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.273-5 et L.273-10 ;

Paraphes	
	

Considérant l'obligation de pourvoir au poste vacant d'un Conseiller Communautaire, à la suite de la démission de Madame Julie BONGIOVANNI en date du 7 mars 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du Conseil Communautaire :

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : DE PRENDRE ACTE de l'installation de Madame Françoise BALOSSIER en tant que nouvelle Conseillère Communautaire en remplacement de Madame Julie BONGIOVANNI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis, le 24 mars 2022

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Isabelle GORSE-CAILLOU
Secrétaire de séance



Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes
Sud Oise